

Paris, le 23 juin 2014 n°92 /H030

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du 4 juin 2014

Au cours de sa réunion du 4 juin 2014, la commission Services publics et services aux publics a examiné les demandes d'accès à des sources administratives formulées par les organismes suivants :

Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulée par l'Insee :

Formulée par la Sous-direction de l'Information et des Etudes Statistiques (SIES) du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

La commission émet un avis favorable à ces demandes d'accès.